

DAJI/2019/Décision/Prix/03

Décision portant validation de l'attribution du prix pour la cérémonie de remise de diplômes du département MIND (FEG)

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président,
Vu l'extrait de procès-verbal du conseil de la Faculté d'Economie et de Gestion en date du 14 décembre 2018,

DÉCIDE

Article 1 :

Dans le cadre de la remise de prix au sein du département management de l'Innovation et du Digital (MIND) est approuvée :

• l'attribution de tablettes numériques aux trois premiers étudiants majors la mention MIAGE désignés ci-dessous :

- 1- AMRANE Yacine
- 2- FREKH Imane
- 3- GARRIDO Tristan

• l'attribution d'enceintes Bluetooth aux trois premiers majors du parcours MISI et aux trois premiers majors du parcours MPI désignés ci-dessous :

- 1- FERRRETI Pénélope
- 2- DONADEY Roxane
- 3- ASSAMI Maïssa

- 1- KHATRI Camélia
- 2- BASALAH Meriem
- 3- NAJI Hamza

Article 2 :

Le montant de ces prix, d'une valeur de 790 euros TTC, est prélevé sur le centre financier 9170LO de la Faculté d'Economie et de Gestion.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 23 janvier 2019


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

